

Paris, le 1^{er} juin 2026

PROGRAMME EMTN 2026

Conformément à la réglementation en vigueur, Caffil annonce que son programme EMTN 2026 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 1^{er} juin 2026 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <https://sfil.fr/programme-demission/> (rubrique Caffil)